

Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, par vidéoconférence, conformément au décret 489-2021 du gouvernement du Québec daté du 31 mars 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire.



230, rue du Père-Rhéaume  
Neuville (Québec) G0A 2R0  
Tél. : 418 876-2280  
Télec. : 418 876-3349  
mun@ville.neuville.qc.ca

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-04-59** **APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE ET DE FORMATION EN** **COMBUSTION DE MASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert, grâce à l'implication de tous les instants du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf de la Chambre de commerce de l'ouest de Portneuf, a pu réaliser avec succès un projet d'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière desservant en chaleur son église, la résidence « Le Chaînon » et le centre communautaire en remplacement de trois chaudières d'un combustible fossile qui étaient installées dans chacun des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal visé par l'implantation d'une chaudière collective à la biomasse forestière était l'amélioration de la performance énergétique réduisant les coûts de chauffage des bâtiments desservis par le réseau de chaleur et d'en faire bénéficier des partenaires importants de sa collectivité, et ainsi contribuer au maintien des services existants au bénéfice des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf vise à stimuler la croissance et le développement durable de l'ouest de la région et qu'un de ses principes directeurs est d'instaurer des projets de développement durable ;

**CONSIDÉRANT QUE** les principes directeurs du Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf sont, entre autres, la prospection, l'accompagnement et la formation de promoteurs potentiels, du personnel d'entreprise et de municipalités ayant un projet axé sur le développement durable notamment en matière d'implantation d'autres projets de système de chauffage à la biomasse forestière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales, et économiques des activités de développement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation et l'utilisation de la biomasse pour le chauffage comme substitut aux produits fossiles et l'aménagement de la forêt pour capter davantage de CO2 sont autant d'éléments justifiant une approche nouvelle dans la gestion de notre patrimoine forestier et immobilier, ce qui commande un apprentissage de technologies nouvelles pour la mise en valeur et l'optimisation des ressources locales et la création d'une économie innovante et prospère qui sont écologiques et socialement responsables ;

### **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville appuie le projet de construction d'un centre d'expertise et de formation en combustion de biomasse promu par le Groupe d'action en développement durable de l'ouest de Portneuf, un projet qu'elle considère comme essentiel pour le développement et la valorisation du chauffage à la biomasse forestière au Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021

Lisa Kennedy  
Directrice générale et greffière

